

Niort, le 24 septembre 2003

Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
Secteur V de psychiatrie
Rue du Docteur Colas
BP 181
79103 THOUARS CEDEX

GPG/FD/24090

Monsieur,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance du courrier que vous avez transmis à Madame Gaillard, Présidente de la CDHP, concernant les hospitalisations en psychiatrie à la demande d'un tiers et vous en remercie.

Le problème qui est soulevé dans la réponse que vous faites aux constats de Madame Gaillard semble relever d'un effet, devenu pervers, de la loi du 27 juin 1990 qu'il serait nécessaire de faire évoluer concernant « l'exclusion ».

En effet, ce texte souffre de limites révélées par les réalités du terrain. Les carences que vous dénoncez entraînent de toute évidence des conséquences néfastes dans les zones rurales en particulier. Aussi, importe-t-il que la transformation de la loi relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux soit envisagée et s'effectue en considération de vos remarques.

C'est pourquoi, je transmets votre courrier à mes collègues Claude Evin, Catherine Génisson, Jean Le Garrec et au Président de la commission des affaires sociales, très impliqués dans ce type de problème afin de voir avec eux comment apporter une solution répondant à vos préoccupations.

Je constate, par ailleurs, et c'est un fait récurrent sur lequel je suis intervenue à plusieurs reprises que le nombre de psychiatres est cruellement défaillant dans les Deux-Sèvres.

Je me rapproche donc de l'ARH Poitou-Charentes afin que me soient transmis toutes les éléments d'information nécessaires sur les solutions à apporter.

Espérant que la situation s'améliore dans les années à venir, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-GAILLARD

Niort, le 24 septembre 2003

A l'attention de Madame Catherine GENISSON,
Députée
4, rue Meaulens
62000 ARRAS

A l'attention de Monsieur Claude EVIN,
Député
30, rue du Bois Savary
44600 SAINT NAZAIRE

A l'attention de Monsieur Jean LE GARREC,
Député
4, place de l'Europe
59760 GRANDE SYNTHE

GPG/FD/240902

Cher collègue,

Je t'adresse copie d'un courrier que j'ai reçu m'interpellant sur l'excès d'hospitalisations sur demande d'un tiers en péril imminent dans le Nord du département des Deux-Sèvres conséquence directe des effets pervers de la loi du 27 juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux.

La modification de ce texte semble impérative afin de l'adapter aux réalités de fonctionnement des services de psychiatrie.

Te sachant intéressé par ce sujet, j'ai pensé t'en faire part afin que tu m'apportes tes réflexions sur ce sujet en vue de trouver des solutions aux problèmes exposés.

Te souhaitant bonne réception de la présente, je te prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations amicales.

Geneviève P-GAILLARD